

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal
29 septembre 2020

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18 h 34

1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Nathalie Parent		Julie Martel	
Marianne Utiger	Noémi Mathieu			
El Mustapha Jaouhar	Sofie Dessalles			
Marie-France D'Haïti (début seulement)	Sabrina Pozzi			
Delphine Coppé				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
Sami Tannoury		Loana Bonerandi		Stéphanie Dubuc

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

1.3 Nomination d'un(e) secrétaire

Il est proposé par Mme Marie-France D'Haïti et appuyé par M. El Mustapha Jaouhar que Marianne Utiger soit nommée comme secrétaire pour toute l'année scolaire.

2. Présentation des membres

Les parents se présentent.

Les membres de l'équipe école se présentent :

- Mme Sabrina Pozzi – enseignante de la combinée 5e-6e à l'Annexe
- Mme Noémi Mathieu – enseignante de 6e année à l'Annexe
- Mme Sofie Dessalles – enseignante de maternelle au Pavillon Principal

3. Élection des officiers

CÉ 29 septembre 2020	IL EST PROPOSÉ par M. El Mustapha Jaouhar et appuyé par Mme Sophie Dessalles que M. Thu-Nhon Luu soit élu président. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

CÉ 29 septembre 2020	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France D’Haïti et appuyé par Mme Delphine Coppé que M. El Mustapha Jaouhar soit élu vice-président. La proposition est adoptée à l’unanimité.
----------------------	---

CÉ 29 septembre 2020	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France D’Haïti et appuyé par M. El Mustapha Jaouhar que Mme Marianne Utiger soit élue secrétaire. La proposition est adoptée à l’unanimité.
----------------------	---

4. Lecture et adoption

4.1 Lecture et adoption de l’ordre du jour du 29 septembre 2020

CÉ 29 septembre 2020	IL EST PROPOSÉ par Mme Delphine Coppé et appuyé par Mme Sophie Dessalles que l’ordre du jour soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l’unanimité.
----------------------	---

4.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 1er juin 2020

Il a été suggéré d’enlever la phrase indiquant que M. El Mustapha Jaouhar pourra agir en tant que président d’élection au point 4.3.7.

CÉ 29 septembre 2020	IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Dessalles et appuyé par M. El Mustapha Jaouhar que le procès-verbal soit approuvé avec la modification ci-dessus. La proposition est adoptée à l’unanimité.
----------------------	--

4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de l’Assemblée générale des parents du 9 septembre 2020

Il a été demandé d’enlever la date de la première rencontre du CÉ au point 9, puisque cela a été dit entre les membres du CÉ après la clôture de l’Assemblée générale des parents.

CÉ 29 septembre 2020	IL EST PROPOSÉ par M. El Mustapha Jaouhar et appuyé par Mme Delphine Coppé que le procès-verbal soit approuvé avec la modification ci-dessus. La proposition est adoptée à l’unanimité.
----------------------	--

Suite à une question de Mme Coppé, Mme Parent explique que les dates des CÉ sont publiées sur le site internet de l’école et que les parents qui veulent assister au CÉ doivent aviser Mme Parent ou M. Luu et l’un d’eux va leur envoyer l’invitation Teams pour le CÉ.

5. Fonctionnement du conseil d’établissement

5.1 Règles de régie interne

Aucun professionnel (orthopédagogue, psychoéducatrice, etc.) ne siège au CÉ même si cela est recommandé. Mme Julie Martel, responsable du service de garde, représente le personnel de soutien.

La déclaration d'intérêts est à compléter par ceux qui ont des intérêts à déclarer. Mme Parent va envoyer le document par courriel.

5.2 Fonctions et pouvoirs du CÉ

Avec l'adoption de la loi 40 abolissant les commissions scolaires et créant les centres de services, des modifications ont été apportées aux fonctions et pouvoirs du CÉ. Mme Parent résume les principales modifications :

- Avant le CÉ adoptait le budget et les règlements du service de garde mais maintenant il adopte aussi le plan de lutte et le projet éducatif (Pour ce dernier, son évaluation a été retardée en 2024 en raison de la COVID-19. L'équipe-école en est à établir les moyens de la mise en œuvre et consultera le CÉ le moment venu).
- Le CÉ peut instituer des comités. L'école est tenue de fournir des locaux pour que ces comités puissent se réunir. Le CÉ pourrait allouer un budget au comité de son budget de fonctionnement.
- Une fois par année, le CÉ doit faire un sondage auprès des élèves. Cette année, ça pourra être le sondage pour le code de vie. Mme Parent doit d'abord reprendre contact avec la conseillère pédagogique qui conseille le comité. C'est elle qui a les résultats du sondage des parents. Le sondage des élèves se fera en novembre ou décembre.

Il y aura une formation en ligne pour les membres du CÉ, une fois que les élections du C.A. du CSSDM seront passées (elles se font en ce moment).

6. Parole au public

Pas de questions du public.

7. Rapport de la direction

7.1 Approbation du PTRDI

Le PTRDI est le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires. Selon ce plan, des travaux majeurs sont prévus au bâtiment principal de l'école Ahuntsic dans les prochaines années.

- La rénovation du vide sanitaire peut se faire pendant que l'école est occupée et commencera cette année.
- En 2022-2023, la décontamination de la petite cour est prévue.
- Mme Parent croit que les autres futurs travaux consisteraient en une cure de rajeunissement générale de l'école mais n'a pas beaucoup d'information. Mme Parent va s'informer davantage pour tenter de nous informer au prochain CÉ. Éventuellement quand un chargé de projet sera assigné, ce serait bien qu'il vienne présenter le projet au CÉ.

La compréhension de Mme Parent du document que le CÉ doit approuver est la suivante :

- 2021-2024 : Analyse des travaux requis et le besoin de délocalisation, plans et devis et appels d'offres.
- A partir de 2024-2025 : Possible délocalisation du Pavillon principal derrière l'école Marie-Anne, dans des bâtiments modulaires, où des classes de l'école Christ-Roy ont été délocalisées pendant l'agrandissement de cette école. Mme Parent pourra discuter avec le directeur de l'école Christ-Roy pour prendre connaissance de leur expérience et des

membres du CÉ de Christ-Roy pourraient être invités au CÉ pour parler de leur délocalisation.

Toutefois la façon que le texte du PTRDI est formulé laisse à penser qu'une délocalisation pourrait survenir dans les années 2021-2024. Le CÉ demande à Mme Parent de clarifier l'énoncé du PTRDI, pour confirmer qu'il n'y aura pas de délocalisation avant 2024. L'approbation du PTRDI est donc remise au prochain CÉ.

M. Luu suggère aussi d'ajouter un point travaux récurrent à l'ordre du jour pour faire le suivi à la fois de la décontamination de la petite cour et des autres travaux.

7.2 Dates pour la présentation des budgets

Mme Parent propose de présenter le budget en novembre, février et mai. Le budget pro-forma pour 2021-2022 pourra être approuvé en juin.

7.3 Suivi COVID

7.3.1 Cas de COVID-19 et fermetures de classe

- Il y a un cas de COVID-19 chez le personnel. Cette classe est en enseignement à distance jusqu'au 5 octobre (l'enseignement à distance a débuté dès le lundi après la déclaration du cas).
- 3 à 4 élèves par jour se font tester pour la COVID-19.
- Compte tenu de la tombée en zone rouge, dès qu'il y a un cas confirmé, la classe doit être fermée (passage à l'école virtuelle) jusqu'à ce que la Direction de la santé publique (DSP) ait complété son enquête. La bulle du service de garde sera fermée aussi.

7.3.2 Types d'enseignement

École virtuelle : Pour en bénéficier, l'enfant ou une personne avec qui il habite doit avoir une condition de santé qui le rend vulnérable à la COVID-19. En ce moment, 4 élèves de l'école Ahuntsic suivent l'école virtuelle. Si la pandémie se calme, ces enfants peuvent revenir dans leur groupe-classe.

École à la maison : Les parents décident de scolariser leurs enfants à la maison. L'école comprend 3 élèves en scolarisation à la maison. Ces enfants ne peuvent pas revenir en cours d'année, seulement l'année suivante.

Enseignement à distance : Ce mode d'enseignement est prévu pour les enfants à la maison de façon préventive en cas de fermeture de classe. Les enseignants ont formé leur groupe Teams pour être prêts à cette éventualité.

Pour l'enseignement à distance, il y a un besoin d'ordinateurs pour les familles à multiples enfants. La direction est en train de colliger les résultats du sondage envoyé aux parents. Un membre du CÉ suggère de faire appel à la communauté de parents pour obtenir des ordinateurs, par exemple des ordinateurs qui ne sont plus utilisés par les entreprises pour lesquelles les parents travaillent. Selon Mme Parent, il n'est pas pertinent pour le moment de recourir à des ordinateurs provenant de la communauté de parents, car la gestion de ces prêts lui semble complexe et le gouvernement a prévu l'achat de nombreux ordinateurs pour répondre à ce besoin. Le CÉ suggère qu'il pourrait y avoir un comité de parents qui gère ces prêts. Il pourrait toutefois y avoir des bris parmi les ordinateurs prêtés.

Pour un enfant qui est retiré de façon préventive en attente d'un résultat, l'enseignant peut envoyer des travaux à la maison. Mme Parent va ajouter une note dans l'Info-Parents indiquant que les parents peuvent contacter les enseignants par courriel pour obtenir les cahiers et les devoirs.

7.3.3 *Respect des mesures d'hygiène, de distanciation et port du masque*

La DSP exige maintenant le masque de protection jetable et la visière obligatoire à moins de 2 m pour le personnel. Le masque est obligatoire pour les 5e-6e année dans les déplacements mais pas dans la classe et dans l'espace qui est prévu pour leur bulle dans la cour.

Le désinfectant a causé une allergie chez un enfant. La fourniture du désinfectant vient de la commission scolaire, l'école ne peut pas le choisir. La solution est que l'enfant amène son propre désinfectant.

Pour la sortie des élèves de l'Annexe, le passage du côté sud de l'école est étroit et les élèves peuvent facilement se retrouver à proximité les uns des autres. Plusieurs enseignants accompagnent leur groupe jusqu'à la rue pour maintenir le groupe bulle dans ce passage. Cette consigne pourrait être transmise à tous les enseignants.

7.3.4 *Fonctionnement du service de garde*

Des bulles élargies comme les bulles du service de garde peuvent regrouper des élèves de plusieurs groupes mais doivent être stables. Le ratio pour le surveillant du dîner est 1/35 alors que le nombre d'élèves d'une classe est moindre. Il peut y avoir jusqu'à 3 classes dans une bulle du service de garde, mais la plupart ne comprennent pas plus de 2 classes.

Le CÉ suggère de mieux expliquer aux parents le fonctionnement du service de garde quant aux mesures préventives liées à la COVID-19. Un petit mémo sur le sujet pourra être envoyé aux parents dans lequel il pourra aussi être indiqué quels groupes sont jumelés ensemble et qui sont les éducateurs de chaque groupe.

7.4 Inscriptions AIDA 2021-2022

Comme le programme AIDA est ouvert à tous les élèves de la Région Nord, l'organisation d'une rencontre d'information virtuelle serait un peu complexe. Toute l'information a donc été déposée sur le site internet de l'école. Les parents ont jusqu'au 27 novembre pour déposer leurs inscriptions. Les parents peuvent poser leurs questions par téléphone.

7.5 Changement CSDM – CSSDM

Les principaux changements sont au niveau du CÉ pour le moment car le conseil d'administration du CSSDM n'a pas encore été formé. Les directions des écoles auront plus de pouvoir mais n'ont pas encore d'information précise. Un suivi sur ce point sera fait au prochain CÉ.

8 **Parole aux membres**

8.1 Rapport de la représentante du service de garde

- Après discussion, les activités quilles du 27 novembre et escalade du 9 décembre seront reportées à après Noël.
- Il y a presque autant d'enfants inscrits au service de garde qu'avant (15 enfants de moins). Guylaine étant en exemption, le service de garde a pu garder tous ses éducateurs/trices.
- Un suivi sur le niveau de satisfaction du nouveau traiteur a été demandé par le CÉ. Le personnel du service de garde ne fait que le distribuer. Seulement 10 enfants au Pavillon

principal et 10 enfants à l'Annexe le prennent tous les jours. Mme Martel indique que ça a l'air bon. Un rappel quant au traiteur sera inscrit dans l'Info-Parents.

8.2 Rapport de l'OPP

L'OPP est en train de réfléchir comment ils pourraient organiser le déjeuner de Noël. Les idées envisagées incluent aller porter les repas dans les classes ou encore faire une lecture de Noël dans la classe.

8.3 Rapport de la Fondation

La Fondation attend des propositions de projet. Mme Noémi Mathieu va faire une demande pour un support à vélo de plus à l'Annexe.

11. Levée de l'assemblée à 20 h 35 proposée par M. El Mustapha Jaouhar, appuyée par Mme Delphine Coppé et approuvée à l'unanimité.

Marianne Utiger, secrétaire